



Casemate nord, vue vers le sud-sud-est. On aperçoit les deux embrasures de tir dont une a été condamnée

IVR31_20145904260NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation